

Nanotechnologies dans l'alimentation : les industriels hors la loi

• 16 juin 2016 Par [josé bové](#)

L'étude d'Agir pour l'environnement confirme la présence de dioxyde de titane sous la forme nano dans la blanquette de veau de William Saurin, les chewing-gums Malabar et les biscuits « Napolitain » de LU... en plus des M&M's que je dénonçais l'année dernière. Pourtant l'arsenal réglementaire pour encadrer la présence des nanos existent. Qu'attendent les Etats membres et la Commission Européenne pour le faire respecter ?



Image de campagne Agir pour l'Environnement © Red

On voit mal l'utilité de mettre du dioxyde de titane dans la nourriture, une substance classée cancérigène possible par l'OMS en 2006. Les industriels rétorquent que l'E171 - le nom d'additif alimentaire du dioxyde de titane - est un colorant alimentaire courant. Au-delà du risque de cancer, l'usage des nanomatériaux est complètement aberrant. Les nanomatériaux sont des molécules chimiques 70 fois plus petits que les globules rouges du sang. Selon les études scientifiques, elles peuvent pénétrer dans notre organisme et s'accumuler dans les zones les plus vitales du corps (sang, intestins, cerveau, foie...) et même causer des dommages à notre ADN.

Les agences européennes peinent à obtenir des données des industriels sur l'usage de l'E171 dans la nourriture. D'abord, l'évaluation sanitaire de l'E171 de l'agence européenne de la sécurité alimentaire (EFSA) attendue en 2015 a six mois de retard. Ensuite, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) est actuellement opposée à plusieurs entreprises (dont l'industriel chimique Dupont) qui refusent de lui transmettre des informations sur le dioxyde de titane en se protégeant derrière le secret des affaires.

Les autorités publiques de notre pays ne savent même pas quels sont les produits qui contiennent des nanos. Il existe bien le registre obligatoire R-Nano, mais les industriels n'y communiquent que les quantités qu'ils utilisent sur une année. Il y a là un manque de transparence incroyable dans la traçabilité des nanos, qui est pourtant une obligation légale pour les industriels. Que font les inspecteurs de la sécurité alimentaire en France ?

De plus, la réglementation européenne sur l'étiquetage des nanos n'est même pas appliquée : aucun produit alimentaire en magasin ne comporte la mention [NANO] sur les produits qui en contiennent, alors que deux règlements de l'Union européenne rendent obligatoire cet étiquetage depuis 2014.

L'arsenal réglementaire, certes minimum, pour protéger les consommateurs et la santé publique existe. Il n'est pas acceptable que les industriels de l'agroalimentaire continuent d'y contrevenir en toute impunité. Qu'attendent les Etats membres et la Commission Européenne pour le faire respecter ? Il est urgent d'interdire totalement les nanotechnologies, notamment dans l'alimentation et l'agriculture.

Le lien complet vers l'étude d'Agir pour l'environnement

<http://www.agirpourenvironnement.org/communiqués-presse/enquete-exclusive-des-analyses-revelent-la-presence-de-nanoparticules-dans-3980>

Pour aller plus loin, le site de Veille Nanos :

<http://veillenanos.fr/wakka.php?wiki=ReglementationNanoAlimentationEurope>